

À MOITIÉ PLEIN OU À MOITIÉ VIDE ?

# Famille : le synode, des tensions au consensus

La deuxième session du synode sur la famille s'est clôturée le 25 octobre par le vote d'un rapport final. Le consensus, dégagé au prix de nombreux « adoucissements », cache mal les vives tensions que suscite la volonté d'ouverture du pape François.

La période qui a précédé le synode ainsi que les débats en son sein ont été marqués par de vives tensions. Déclarations, pétitions appelant à soutenir le pape dans sa volonté d'ouverture ou au contraire l'enjoignant de ne pas mettre à mal la vérité intangible du message de l'Église sur la famille, ont agité les cercles ecclésiaux et les médias. Dès avant le début du synode, la fuite d'une lettre adressée au pape par treize cardinaux conservateurs, dont le cardinal allemand Müller (préfet de la congrégation pour la doctrine de la foi), révélait que ceux-ci considéraient que l'accès des divorcés remariés à la communion eucharistique était non négociable, mais aussi qu'ils mettaient en doute la neutralité de la commission chargée par le pape de rédiger le document final. Une façon à peine voilée de mettre en cause le pape lui-même. Ambiance ! À l'opposé, un groupe d'intellectuels français, relayé par le journal chrétien de gauche *Témoignage chrétien*, lançait une pétition pour soutenir le pape François. Bien que le consi-



© Fotolia.be

## EN DOUCEUR.

Le synode a initié à long terme une profonde mutation pour les matières touchant la famille chrétienne.

dérant conservateur sur certains points, notamment la place des femmes, ceux-ci saluaient sa volonté d'introduire davantage de débats dans l'Église et de promouvoir un monde plus fraternel et solidaire, moins dominé par le pouvoir de l'argent. Ces oppositions rendues publiques laissent imaginer les vives tensions qui sont apparues dans les débats. Mgr Bonny, représentant des évêques belges, relevait les dissensions importantes au sein du groupe linguistique entre francophones européens et africains, où il était difficile voire impossible d'aborder certains sujets. Autre signe de ces tensions, le très grand nombre d'amendements apportés au document de travail : plus de quatre cents pour la première partie, autant pour la deuxième et un record

de six cents amendements environ pour la troisième partie, qui a fait que le vote du rapport final a dû être repoussé d'un demi-jour.

## DES TEXTES TRÈS CONSENSUELS

Le rapport final ne comporte certes pas que des points sensibles. De nombreux paragraphes évoquent la situation des familles dans le monde actuel, l'importance de l'éducation affective, des situations particulières qui mettent à mal la vie familiale comme celle des migrants, et la famille dans le « plan de Dieu ». La plupart des 94 paragraphes ont été approuvés par une écrasante majorité des 265 votants, avec souvent moins de 10 votes contre. Les paragraphes qui ont suscité le plus

d'opposition, sans toutefois qu'elle soit suffisante pour qu'elle ne recueille pas les deux tiers de votants nécessaires, se trouvaient dans la troisième partie consacrée à l'accompagnement pastoral. Parmi ceux-ci : les situations de concubinage, les mariages mixtes, les divorcés remariés et les personnes homosexuelles. Les textes soumis au vote étaient pourtant très consensuels, loin des ouvertures du premier document intermédiaire de la première session du synode en 2014.

Ainsi, à propos du concubinage, le rapport final dit que « *la pastorale doit proposer avec clarté le message évangélique et saisir les éléments positifs présents dans les situations qui ne correspondent pas encore, ou qui ne corres-*

*pondent plus, à celui-ci* » et que « *toutes ces situations doivent être abordées de manière constructive, en cherchant à les transformer en opportunités de chemin de conversion vers la plénitude du mariage et de la famille à la lumière de l'Évangile* ». Ouverture

trop révolutionnaire encore pour 47 des 265 votants, sans doute figés sur les catégories du permis et du défendu ?

### À UNE VOIX PRÈS...

Ce sont les paragraphes consacrés aux divorcés-remariés qui ont suscité la plus forte opposition, avec 80 votes contre celui qui affirme que « *tout en maintenant une norme générale, il est nécessaire de reconnaître que la responsabilité par rapport à certaines actions ou décisions n'est pas la même dans tous les cas. Le discernement pastoral, en tenant compte de la conscience de chacun formée de façon droite, doit prendre en charge ces situations* ». Une manière de rappeler que la responsabilité dans l'échec d'un couple peut être très différente d'une personne à l'autre et que certaines situations semblent imposer une nouvelle union, par exemple pour assurer la prise en charge des enfants. Sans changer la doctrine ni dire que cela pourrait justifier l'accès à la communion eucharistique, on s'en tire donc avec un recours à la conscience personnelle et au discernement pastoral, comme ce fut le cas après *Humanae Vitae*. Cette évocation constitue cependant peut-être une petite révolution puisque, à en croire ce que disait Mgr Bonny dans le livre publié avant la première session du synode, cette notion a depuis été occultée dans la plupart des documents officiels de l'Église, au profit de « *la vérité du mariage chrétien* ». Ce paragraphe, le plus explosif semble-t-il, ne fut adopté qu'à une voix près.

À propos des personnes homosexuelles, on notera que le synode ne parle pas directement de celles-ci mais de « *l'attention spéciale qui doit être réservée à l'accompagnement des familles dans lesquelles vivent des personnes à tendance homosexuelle* », tout en réaffirmant qu'il n'y a « *aucun fondement pour assimiler ou établir des analogies, même lointaines, entre les unions homosexuelles et le dessein de Dieu sur le mariage et la famille* ». Une porte clairement fermée, malgré la timide ouverture vers les familles concernées. José Davin, prêtre jésuite engagé auprès des personnes homosexuelles, considère pourtant comme un grand progrès dans l'Église le fait que la question ait pu être abordée et débattue.

### Concernant les divorcés-remariés, le Synode renvoie à la conscience personnelle et au discernement pastoral, comme ce fut le cas après *Humanae Vitae*.

Assurément, selon que l'on juge les textes en fonction des attentes des personnes concernées ou à l'échelle des lentes évolutions historiques d'une institution comme l'Église catholique, la satisfaction varie. Dans la conférence de presse d'après synode,

Mgr Danneels, qui évoquait les résultats mitigés du synode, comparait l'Église à « *un grand bateau qui prendrait lentement une autre direction* ». Les textes permettent en tout cas aux plus progressistes d'estimer que le ton a changé, et aux plus conservateurs de considérer que l'on a réaffirmé la doctrine immuable.

### COLLÉGIALITÉ ET DÉCENTRALISATION

Quoi qu'il en soit, le rapport final adopté par les évêques a été transmis au pape, qui devrait rédiger d'ici peu une exhortation apostolique. Après ses appels à une plus grande collégialité dans l'Église, on imagine difficilement qu'il prenne des décisions concrètes allant au-delà de ce rapport. Mais un appel aux conférences épiscopales locales à tracer des pistes pratiques pour mettre en œuvre la miséricorde dont il a tant été question depuis le début des débats pourrait faire évoluer les choses. D'une part, parce que cela laisse davantage de liberté aux conférences épiscopales. D'autre part, c'est aussi une manière de reconnaître, sans le dire, que le message de l'Église, en particulier sur des matières comme la vie conjugale et familiale, n'est pas si universel que cela, du moins dans ses applications pratiques ou dans les normes qu'elle en tire. Il s'adresse en effet à des réalités de vie et à des conceptions culturelles de la famille fort diverses selon les régions et selon les périodes de l'histoire. À long terme, il s'agirait alors, en tout cas pour les matières familiales, d'une profonde mutation.

José GÉRARD

### FAITS



**SOUS TERRE.** L'archevêque français, Mgr Dufour estime aujourd'hui qu'en matière de funérailles, « *l'Église préfère l'inhumation à la crémation* », même si elle n'interdit pas cette dernière. Subtile nuance.

**ÇA CLOCHE.** À Seraincourt (Val-d'Oise, près de Paris), le maire a rétabli une coutume ancestrale : faire sonner l'Angelus trois fois par jour. Cette pratique avait disparu de nombreux habitants ont porté plainte. Heureusement que le maire n'avait pas choisi de faire sonner toutes les heures, 24h/24...

**PLUS DE CATHOLIQUES.** Avec une population de 1 253 926 000 habitants, les catholiques représentent 17,68% de la population mondiale (+0,19% par rapport à l'année dernière). C'est en Afrique (+0,29%) et en Amérique (+0,38%) qu'ils augmentent le plus. En Asie et en Europe, la croissance est plus faible (+0,03%). Par contre, ils baissent en Océanie (-0,01%).

**PLUS DE PRÊTRES AUSSI.** Le nombre des prêtres a également augmenté de 1 035 unités pour atteindre 415 348. Cette progression est assurée par les continents africains (+1 693), américain (+188) et asiatique (+1 440). L'Europe quant à elle perd 2 283 prêtres, et l'Océanie 3.



**MENTEUR.** « *L'histoire que j'ai racontée est authentique.* » Ainsi parlait le prédicateur évangélique Tony Anthony dans son autobiographie dans laquelle il expliquait sa conversion. Depuis, l'on sait qu'il s'agit d'une affabulation. Ce livre s'est vendu à 1,5 million d'exemplaires, dans 25 pays.

1,5 million d'exemplaires, dans 25 pays.

